

## Sahara: Le Burundi réaffirme son soutien à l'intégrité territoriale du Maroc

@rib News, 19/10/2022 - Source MAP La République du Burundi a réaffirmé, mercredi à Rabat, son attachement au principe de l'intégrité territoriale du Maroc, tout en considérant le plan d'autonomie comme la base pour parvenir à une solution durable, pragmatique et réaliste au différend autour du Sahara marocain.

Cette position du Burundi a été exprimée dans le communiqué conjoint publié à l'issue d'un entretien entre le ministre des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, et le ministre des Affaires étrangères et de la coopération au développement de la République du Burundi, Albert Shingiro. M. Shingiro réaffirme l'attachement de la République du Burundi au principe de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Maroc, peut-on lire dans le communiqué qui ajoute que la République du Burundi considère l'initiative d'autonomie conformément aux solutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU, comme la base pour parvenir à une solution durable, pragmatique et réaliste basée sur le compromis. Le ministre burundais a, par ailleurs, réaffirmé l'appui de son pays aux efforts du Secrétaire général de l'ONU et son Envoyé Personnel pour la relance du processus politique sur la base des solutions du Conseil de sécurité de l'ONU, indique la même source, ajoutant que les deux parties s'engagent à s'appuyer mutuellement sur les questions majeures concernant leurs intérêts fondamentaux. Lors d'un entretien de presse tenu à l'issue des entretiens entre MM Bourita et Shingiro, le ministre burundais a expliqué que pour son pays, les principes d'intégrité territoriale, de souveraineté et d'unité nationale sont des principes qui mettent en évidence des valeurs partagées entre nous et le Maroc mais aussi avec d'autres nations. De son côté, M. Bourita a remercié son homologue burundais pour les positions claires et constantes de son pays concernant la question du Sahara marocain.